INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

17 NOVEMBRE 2026

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 17 novembre 2026 dans la salle du conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (Québec) J0J 1Z0.

Madame Stéphanie Richer agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Madame Marie-Ève Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Assiste également à la séance ordinaire madame Jade Joly, adjointe à la direction générale.

Ouverture de la séance
Madame Marie-Ève Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Audrey Morris, conseillère, district 1
Madame Francine Gingras, conseillère, district 2
Madame Mylène Therrien, conseillère, district 3
Monsieur Marc-André Parent, conseiller, district 4
Madame Karine Paiement, conseillère, district 5
Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère, district 6

L'avis de convocation de la séance ordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

Madame Stéphanie Richer, directrice générale et greffière-trésorière, informe que l'ordre du jour est modifié par l'ajout des points 5.6, 6.11 et 12.1 et le report des points 6.3 et 6.4.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-11-327

La présidente demande le vote sur l'adoption de l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 NOVEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCES

3.1 Demande d'appui au Collectif petite enfance pour la Grande Semaine des tout-petits (GSTP), édition 2026
3.2 Demande d'appui à la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)
3.3 Demande de soutien du Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2026
4.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026
4.3 Adoption du règlement numéro SE-904-3 modifiant le règlement numéro SE-904 sur la mise aux normes des installations septiques
4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement AD-105-2 – Délégation de dépenses

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil de 2027
5.2 Participation au programme Emplois d'été Canada 2027
5.3 Prolongation du contrat de monsieur Daniel Prince, consultant externe pour la municipalité
5.4 Désignation de madame Mélissa De Repentigny à titre de représentante autorisée de la Municipalité auprès des gouvernements
5.5 Désignation de madame Mélissa De Repentigny à titre de personne autorisée à signer les chèques et à agir comme représentante de la Municipalité auprès de Desjardins
5.6 Dépôt de la codification de la Politique de location des salles municipales **(AJOUT)**

6. FINANCES ET TRÉSORERIE

6.1 Comptes à payer du mois d'octobre 2026
6.2 Autorisation de dépenses relatives à l'aménagement du complexe municipal
6.3 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (juillet, août et septembre 2026) **(REPORTÉ)**
6.4 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels de la réfection du rang Saint-André et de la rue du Moulin du Groupe Génipur (août et septembre 2026) **(REPORTÉ)**
6.5 Autorisation de signer les ordres de changement et de débourser les sommes associées au chantier du complexe municipal
6.6 Autorisation des demandes d'achats
6.7 Location d'un terminal de paiement Wi-Fi pour la réception
6.8 Dépôt des états comparatifs et projections financières au 30 septembre 2026
6.9 Procédure relative à la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes
6.10 Approbation du décompte progressif numéro 3 – Réfection d'un tronçon du rang Saint-André et de la rue du Moulin
6.11 Poursuite du mandat de Mme Véronique Lussier, CPA – Services professionnels en comptabilité **(AJOUT)**

PROJET

17 NOVEMBRE 2026

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport de gestion mensuel du Service de sécurité incendie (octobre 2026)

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Entente avec la Ville de Saint-Philippe pour le déneigement de certains tronçons de routes pour la saison 2026-2027

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Autorisation de signature des permis d'urbanisme
9.2 Appui à une deuxième demande d'autorisation déposée à la CPTAQ (dossier # 456701) – aliénation, projet de lotissement du lot 2 710 874 (route Édouard-VII)

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Rapport de gestion mensuel du Service des loisirs (octobre 2026)
11.2 Location de salle : Organisation de balle de Saint-Jacques-le-Mineur

12. BIBLIOTHÈQUE

12.1 Rapport de gestion mensuel de la bibliothèque (octobre 2026) **(AJOUT)**

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. PROCHAINE RENCONTRE (15 DÉCEMBRE 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ꕥ ꕥ ꕥ ꕥ

---

3. CORRESPONDANCES

2026-11-328

3.1. Demande d'appui au Collectif petite enfance pour la Grande Semaine des tout-petits (GSTP), édition 2026

CONSIDÉRANT QUE la Grande Semaine des tout-petits 2026 se tiendra du 16 au 22 novembre 2026 sous le thème « Un grand Québec commence petit »;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à mettre en lumière l'importance des tout-petits et des familles au sein de nos communautés;

IL EST RÉSOLU :

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

QUE le conseil municipal appuie la Grande Semaine des tout-petits 2026 et souligne l'importance du bien-être et du développement des tout-petits;

QUE la Municipalité participe à cette mobilisation et aux activités de sensibilisation qui y sont associées.

La présidence demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-329

3.2. Demande d'appui à la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale des personnes handicapées est soulignée chaque année le 3 décembre afin de sensibiliser la population à la réalité des personnes handicapées et de favoriser leur inclusion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite contribuer à cette sensibilisation;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité souligne, sur ses différents médias de communication, la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre de chaque année, et ce, pendant toute la durée du mandat du conseil municipal.

La présidence demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19h04 Madame Paiement se retire de la séance

2026-11-330

3.3. Demande de soutien du Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur a pour mission d'offrir du soutien aux citoyennes et citoyens en difficulté, notamment par le biais de dons financiers et alimentaires;

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'entraide organise annuellement la Guignolée afin de recueillir des denrées alimentaires, des dons financiers et d'autres contributions permettant de soutenir les personnes dans le besoin tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée est organisée et réalisée grâce à l'implication de personnes bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir le Comité d'entraide dans la réalisation de la Guignolée 2026;

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un don de 500 $ au Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur pour la Guignolée 2026;

DE mettre gratuitement à la disposition du Comité d'entraide un local municipal ainsi que les équipements municipaux nécessaires, selon les disponibilités;

D'ACCORDER une visibilité à la Guignolée 2026 sur les réseaux sociaux de la Municipalité afin de contribuer à la promotion de l'événement.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	Absente		
District 6	X		
Mairesse			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19h05 Madame Paiement réintègre la séance

4. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2026

2026-11-331

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 20 octobre 2026;

IL EST RÉSOLU :

DE dispenser madame la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2026, tel que présenté et rédigé.

La présidente demande le vote.

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꟾ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-332

4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le mardi 27 octobre 2026;

IL EST RÉSOLU :

DE dispenser madame la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026, tel que présenté et rédigé.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	Absente		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	Absente		
Mairesse			

ꟾ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-333

4.3. Adoption du règlement numéro SE-904-3 modifiant le règlement numéro SE-904 sur la mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le Règlement numéro SE-904 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques des immeubles résidentiels non desservis par les égouts sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à ce règlement afin de prolonger le délai de réception des demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement et déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST RÉSOLU :

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

D'ADOPTER le Règlement numéro SE-904-3 modifiant le Règlement numéro SE-904 établissant la création du programme de réhabilitation de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques des immeubles résidentiels non desservis par les égouts sur le territoire de la Municipalité;

QUE le délai de dépôt des demandes de versement soit prolongé jusqu'au 1er avril 2028 et que les travaux soient entièrement réalisés au plus tard le 1er avril 2029, conformément aux dispositions du règlement;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-334

4.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement AD-105-2 – Délégation de dépenses

La présidente donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement numéro AD-105-2, abrogeant et remplaçant les règlements numéros AD-105 et AD-105-1 et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre à jour les règles relatives à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le règlement numéro AD-105-2 est donné lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro AD-105-2 est présenté aux membres du conseil;

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du projet de règlement numéro AD-105-2, intitulé « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro AD-105 et le règlement numéro AD-105-1 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité ».

La présidente demande le vote.

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil de 2027

2026-11-335

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027 :

19 janvier 2027	13 juillet 2027
9 février 2027	10 août 2027
16 mars 2027	14 septembre 2027
13 avril 2027	12 octobre 2027
11 mai 2027	9 novembre 2027
8 juin 2027	14 décembre 2027

QUE les séances soient tenues à 19 h dans la salle du conseil située au 20, rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur, étant entendu que le lieu des séances pourra être modifié au cours de l'année, notamment pour le 119, rue Renaud, conformément aux dispositions légales applicables;

QU'un avis public portant sur le contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

2026-11-336

5.2. Participation au programme Emplois d'été Canada 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite embaucher deux étudiants pour la période estivale 2027, soit :

- un(e) assistant(e) à la bibliothèque;
- un(e) aide aux travaux publics;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présentation d'une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2027 pour l'embauche temporaire d'un(e) assistant(e) à la bibliothèque et d'un(e) aide aux travaux publics;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à cette demande.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-337

5.3. Prolongation du contrat de monsieur Daniel Prince, consultant externe pour la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre les services de Daniel Prince à titre de consultant externe;

CONSIDÉRANT QUE ses services sont requis afin d'assurer la continuité de certains dossiers municipaux;

IL EST RÉSOLU :

DE prolonger le contrat de Daniel Prince, consultant externe, jusqu'au 17 décembre 2026, selon les conditions prévues à l'entente;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-338

5.4. Désignation de madame Mélissa De Repentigny à titre de représentante autorisée de la Municipalité auprès des gouvernements

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa De Repentigny occupe le poste de technicienne comptable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ses fonctions nécessitent qu'elle agisse à titre de représentante de la Municipalité pour la gestion de certaines affaires courantes;

CONSIDÉRANT QUE ses pouvoirs sont régis par le règlement numéro AD-105 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la Municipalité ainsi que par le règlement numéro AD-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Mélissa De Repentigny, technicienne comptable :

- À CONSULTER le dossier de la Municipalité et à agir en son nom et pour son compte, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition, passées, courantes et futures. Cette autorisation comprend le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec relativement aux renseignements détenus au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, par tous les moyens de communication offerts;

- À effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir un code d'utilisateur et les droits d'accès à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises, au nom de la Municipalité;

- À AGIR à titre de représentante autorisée de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur auprès de tout ministère, organisme ou service relevant des gouvernements fédéral et provincial;

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-339

5.5. Désignation de madame Mélissa De Repentigny à titre de personne autorisée à signer les chèques et à agir comme représentante de la Municipalité auprès de Desjardins

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa De Repentigny occupe le poste de technicienne comptable de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, la technicienne comptable doit effectuer diverses opérations financières et administratives, notamment celles liées aux comptes fournisseurs, à la paie, aux remises gouvernementales et aux transactions électroniques;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Mélissa De Repentigny à agir à titre d'administratrice secondaire de la plateforme AccèsD Affaires, d'administratrice des comptes VISA ainsi que de signataire au compte de la Municipalité, sur la plateforme AccèsD Affaires et sur les chèques;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer et à transmettre tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. Dépôt de la codification de la Politique de location des salles municipales (AJOUT)

CONSIDÉRANT l'ouverture du nouveau Complexe municipal et l'ajout d'une nouvelle salle disponible à la location;

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la Politique de location des salles municipales afin de tenir compte de ces changements;

Le conseil prend acte du dépôt de la version codifiée de la Politique de location des salles municipales.

6. FINANCES ET TRÉSORERIE

6.1. Comptes à payer du mois d'octobre 2026

2026-11-340

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à payer du mois d'octobre 2026;

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les comptes à payer du mois d'octobre 2026, pour un montant total de 246 440,10 $, réparti comme suit :

- En dépenses de fonctionnement : 107 948,25 $
- En masse salariale, tous départements confondus : 130 970,90 $
- En dépenses d'investissement (complexe municipal et réfection du rang Saint-André et de la rue du Moulin) : 7 520,95 $

QUE lesdits comptes, tels que présentés aux membres du conseil et déposés en pièces justificatives de la présente séance, en fassent partie intégrante;

D'AUTORISER le paiement des comptes ci-dessus mentionnés.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Autorisation de dépenses relatives à l'aménagement du complexe municipal

2026-11-341

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu une enveloppe budgétaire destinée à l'aménagement du nouveau complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains achats ont dû être effectués afin de répondre aux besoins liés à l'aménagement et à la mise en service des nouveaux espaces;

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

CONSIDÉRANT QUE ces achats ont été réalisés sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du comité ad hoc responsable du suivi de cette enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses engagées sont directement liées à l'aménagement du complexe municipal;

- Réfrigérateur et lave-vaisselle pour la salle de repos des employés : 1 524,98 $ (taxes en sus);
- Socle roulant à deux niveaux pour chaises pour la salle locative du Complexe municipal : 780,00 $ (taxes en sus);
- Stores pour les bureaux : 4 861,21 $ (taxes en sus);
- Autorécureuse à plancher : 9 805,53 $ (taxes en sus);
- Groupe Sécurité Alarma - système d'alarme, caméras, surveillance de l'ascenseur et frais annuels de surveillance : 9 288,10 $ (taxes en sus).
- Services de déménagement : 8 801,25 $ (taxes en sus)

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER les dépenses mentionnées précédemment pour l'acquisition des équipements et du matériel nécessaires à l'aménagement du nouveau complexe municipal, et ce, à même l'enveloppe budgétaire maximale de 100 000 $ déjà autorisée par le conseil.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

6.3. Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour le chantier du complexe municipal (juillet, août et septembre 2026) (REPORTÉ)

6.4. Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels de la réfection du rang Saint-André et de la rue du Moulin du Groupe Génipur (août et septembre 2026) (REPORTÉ)

2026-11-342

6.5. Autorisation de signer les ordres de changement et de débourser les sommes associées au chantier du complexe municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la construction de son nouveau complexe municipal;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements aux travaux sont requis en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changement suivants ont été soumis afin de modifier la portée des travaux initialement prévus :

- **Ordre de changement numéro 18 :** Panneau de distribution de la cuisine : 1 397,16$ (taxes en sus)
- **Ordre de changement numéro 39 :** Guichet d'accueil du 2e étage : 3 215,05 $ (taxes en sus)
- **Ordre de changement numéro 52 :** Installation de poutrelles : 14 040,20 $ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE lesdits ordres de changement ont été recommandés et jugés justifiés par les professionnels au dossier;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les ordres de changement énumérés ci-dessus dans le cadre du projet de construction du complexe municipal;

QUE les dépenses qui en découlent soient imputées aux crédits budgétaires prévus pour ce projet;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Stéphanie Richer, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

La présidente demande le vote.

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-343

6.6. Autorisation des demandes d'achats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, dans le cadre de ses opérations, procéder à l'acquisition de biens et de services nécessaires à son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'achat ont été préparées et soumises au conseil municipal afin d'obtenir son autorisation préalablement à l'engagement des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des demandes d'achat présentées à l'annexe A de la présente résolution;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les demandes d'achat identifiées à l'annexe A, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux achats ainsi autorisés et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement des dépenses qui en découlent, sous réserve de la réception des biens ou services et de la conformité des factures aux demandes d'achat autorisées;

D'IMPUTER les dépenses aux postes budgétaires appropriés.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-344

6.7. Location d'un terminal de paiement Wi-Fi pour la réception

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à la disposition de la réception un terminal de

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

paiement sans fil afin de faciliter l'accès au terminal par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Global Payments offre la location d'un terminal Wi-Fi au coût de 20 $ par mois;

CONSIDÉRANT QUE les frais applicables aux transactions par carte de débit sont de 0,04 $ par transaction, auxquels peuvent s'ajouter les frais applicables aux transactions Interac Flash;

CONSIDÉRANT QUE Global Payments est partenaire de Desjardins et qu'aucuns frais de transaction ne sont exigés lors du dépôt;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la location d'un terminal de paiement Wi-Fi (modèle N950C) auprès de Global Payments, au coût de 20 $ par mois, pour la réception de l'hôtel de ville;

D'AUTORISER le paiement des frais de transaction applicables;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

D'IMPUTER les dépenses aux postes budgétaires appropriés.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8. Dépôt des états comparatifs et projections financières au 30 septembre 2026

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs des revenus et des dépenses de la Municipalité ainsi que les projections financières au 30 septembre 2026.

Le conseil prend acte du dépôt.

6.9. Procédure relative à la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

2026-11-345

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir légal de percevoir les taxes;

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec (C-27.1), une municipalité peut mettre en vente un immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE les soldes de taxes municipales dont les échéances sont antérieures au 1er juin 2025 doivent être considérés afin de s'assurer que le délai de prescription de trois ans ne soit pas dépassé au moment de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la MRC, prévue le deuxième jeudi du mois de mai;

CONSIDÉRANT QU'une procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes a été adoptée par la résolution numéro 2023-10-236 pour l'exercice financier 2024 et qu'il y a lieu de la modifier afin d'y apporter les ajustements prévus à la présente résolution;

IL EST RÉSOLU :

QUE la présente procédure soit mise en application pour le prochain exercice financier et les suivants;

QUE les soldes impayés de taxes municipales, incluant les intérêts, dont les échéances remontent à plus de trois ans au moment prévu pour la vente des immeubles par la MRC, soient considérés dans la préparation de la liste préliminaire des ventes pour taxes, en tenant compte du délai de prescription applicable de trois ans;

QUE, dans le présent exercice, les soldes impayés de taxes municipales dont les échéances sont antérieures au 1er juin 2025, incluant les intérêts, soient considérés dans la préparation de la liste préliminaire des ventes pour taxes;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages dans les délais prescrits, incluant les intérêts, soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date fixée par la MRC.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-346

6.10. Approbation du décompte progressif numéro 3 – Réfection d'un tronçon du rang Saint-André et de la rue du Moulin

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs Génipur concernant le paiement du décompte progressif no 3 relatif aux travaux de

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

réfection d'un tronçon du rang Saint-André et de la rue du Moulin;

CONSIDÉRANT QUE le montant recommandé comprend la retenue contractuelle de 10 %, le paiement des ordres de changement OC-3 et OC-4 ainsi que les taxes applicables;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif no 3 et autorise le paiement d'une somme de 87 780,82 $, taxes incluses, à l'entrepreneur CBC 2010 inc.;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet de réfection d'un tronçon du rang Saint-André et de la rue du Moulin, selon un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꟾ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-347

6.11. Poursuite du mandat de Mme Véronique Lussier, CPA – Services professionnels en comptabilité (RAJOUT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer de bénéficier de services professionnels en comptabilité et en gestion financière afin de soutenir ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE Mme Véronique Lussier, CPA, a déposé une offre de services datée du 16 novembre 2026 prévoyant une banque de 60 heures au tarif de 140 $ l'heure, pour un montant total de 8 400 $ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'assurer la poursuite de ce mandat;

IL EST RÉSOLU :

DE POURSUIVRE le mandat confié à Mme Véronique Lussier, CPA, pour la prestation de services professionnels en comptabilité et en gestion financière, conformément à l'offre de services no 261116;

D'AUTORISER une banque de 60 heures au tarif de 140 $ l'heure, pour un montant maximal de 8 400 $ avant taxes;

QUE les dépenses liées à ce mandat soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Rapport de gestion mensuel du Service de sécurité incendie (octobre 2026)

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de gestion du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2026.

8. TRAVAUX PUBLICS

2026-11-348

8.1. Entente avec la Ville de Saint-Philippe pour le déneigement de certains tronçons de routes pour la saison 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et la Ville de Saint-Philippe sont limitrophes et que certains tronçons de routes sont situés à proximité de leurs limites territoriales respectives;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des opérations de déneigement, certaines contraintes liées à la configuration des chemins et aux possibilités de manœuvre rendent opportun le partage de certaines responsabilités d'entretien entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise les tronçons suivants :

- montée Saint-Claude;
- rang Saint-Philippe Nord;
- rang Saint-Marc;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente intervenu entre les deux municipalités pour la saison 2026-2027;

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente avec la Ville de Saint-Philippe relative au partage des responsabilités d'entretien et de déneigement des tronçons identifiés ci-dessus pour la saison 2026-2027, telle que présentée au conseil et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, madame Stéphanie Richer, à signer, pour

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-11-349

9.1. Autorisation de signature des permis d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur délivre différents permis et certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner une personne autorisée à signer les permis et certificats délivrés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Richer occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Stéphanie Richer, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, les permis et certificats délivrés en matière d'urbanisme.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

℘ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-350

9.2. Appui à une deuxième demande d'autorisation déposée à la CPTAQ (dossier # 456701) – aliénation, projet de lotissement du lot 2 710 874 (route Édouard-VII)

CONSIDÉRANT QU'une première demande d'autorisation auprès de la CPTAQ (#453641) a été déposée le 20 février 2026 par Monsieur Roger Beaudin concernant le lot 2 710 874 du cadastre du

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Québec situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait un délai de 60 jours à compter du 21 juillet 2026 pour formuler une recommandation sur la demande et pour transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé relatif à la conformité ;

CONSIDÉRANT QUE si aucun avis de conformité n'est reçu avant l'échéance dudit délai ou si un avis de non-conformité est reçu, la demande sera irrecevable et le dossier sera fermé auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas répondu dans les délais prescrit par la Loi, la demande déposée 453641) a été systématiquement fermée par la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième demande d'autorisation auprès de la CPTAQ (#456701) est déposée sur le même sujet, le 4 novembre 2026 par Monsieur Roger Beaudin concernant le lot 2 710 874 du cadastre du Québec situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'autorisation vise à aliéné le lot 2 710 874 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur est une entreprise agricole et possède des terres adjacentes au lot 2 710 874 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette demande ne portera pas atteinte à la préservation pour l'agriculture des ressources, eau et sol ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris en compte tous les critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec et la municipalité est d'opinion qu'il n'y aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles non plus sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots adjacents ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que la demande d'autorisation # 456701 déposée auprès de la CPTAQ est nécessaire pour préserver la continuité de l'agriculture sur le lot # 2 710 874 du cadastre du Québec qui sera exécuté par une entreprise agricole déjà établie dans la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir ses entreprises agricoles qui contribuent au rayonnement de la municipalité et de la région ;

CONSIDÉRANT la réception et l'analyse du plan projet de lotissement, signé le 3 juillet 2026 par Charles Desgens, arpenteur-géomètre de l'entreprise Madore, arpenteurs-géomètres, minute 748, dossier 22003-1 ;

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement doit être conforme au règlement de lotissement # 2200-2018 incluant la modification à ce règlement via le règlement de concordance (URB-205-21-2025) par le règlement # 2203-2026 adopté le 18 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement # 2200-2028 incluant tous ses amendements exige pour un usage « agricole » d'un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain une largeur minimale de 50 mètres, une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés (référence, règlement de lotissement #2203-2026, article 3.2.1, tableau 3.2.1.1) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement # 2200-2028 incluant tous ses amendements exige pour un usage « agricole » d'un lot non desservi à l'intérieur d'un corridor riverain une largeur minimale de 50 mètres, une profondeur minimale de 75 mètres et une superficie minimale de 10 000 mètres carrés (référence, règlement de lotissement #2203-2026, article 3.2.1, tableau 3.2.1.2) ;

CONSIDÉRANT que cette demande est partiellement conforme à la réglementation municipale applicable de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC les Jardins-de-Napierville ;

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur recommande favorablement et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation recherchée (Demande # 456701) sur le lot 2 710 874 du cadastre du Québec situé à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur afin de permettre l'aliénation du lot, le tout conditionnellement à :

- La superficie minimale des lots créés ait une dimension minimale de 10 000 mètres carrés afin d'être conforme au règlement de lotissement # 2200-2018 incluant tous ses amendements.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution ou annotation

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1. Rapport de gestion mensuel du Service des loisirs (octobre 2026)

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de gestion du Service des loisirs pour le mois d'octobre 2026.

11.2. Location de salle : Organisation de balle de Saint-Jacques-le-Mineur

2026-11-351

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de balle de Saint-Jacques-le-Mineur est un organisme reconnu par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation de balle de Saint-Jacques-le-Mineur contribue activement à la vie sportive et communautaire de Saint-Jacques-le-Mineur par les activités offertes à la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite reconnaître et valoriser l'implication des bénévoles qui contribuent au succès des activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, par ce geste, témoigner de sa reconnaissance envers l'implication bénévole au sein de la communauté;

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER exceptionnellement pour l'année 2026 la location de la salle du Complexe municipal à l'Organisation de balle de Saint-Jacques-le-Mineur au tarif de 145 $ correspondant aux frais de ménage seulement, afin de souligner l'implication de ses bénévoles au sein de la communauté.

La présidente demande le vote.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꕥ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ꕥ

12. BIBLIOTHÈQUE

12.1. Rapport de gestion mensuel de la bibliothèque (octobre 2026) (RAJOUT)

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de gestion de la bibliothèque pour le mois d'octobre 2026. En date du 31 octobre 2026, la bibliothèque comptabilisait 8 074 prêts depuis le début de l'année, comparativement à 7 685 prêts pour

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

N° de résolution
ou annotation

l'ensemble de l'année 2025, soit déjà 389 prêts de plus.

13. COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS

-Guignolée à compter de 9h30 le 28 novembre

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19 h 37
Fin de la période des questions : 19 h 40

16. PROCHAINE RENCONTRE (15 DÉCEMBRE 2026)

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17.1. Levée de la séance ordinaire

2026-11-352

L'ordre du jour étant épuisé, la présidence demande le vote sur la levée de la séance à 19 h 41.

Participant(e)s	Pour	Contre	Abstention(s)
District 1	X		
District 2	X		
District 3	X		
District 4	X		
District 5	X		
District 6	X		
Mairesse			

ꟾ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____
Marie-Ève Boutin, mairesse

_____
Stéphanie Richer, directrice générale et greffière-trésorière

PROJET

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104